



C.I.A. COMPLÉMENT INJUSTEMENT ATTRIBUÉ

Depuis 2019, la PJJ verse un « complément » indemnitaire à ses agents. Celui-ci est indexé sur les corps et évaluations de ceux-ci, et versé en fin d'année, selon des barèmes établis ou non par les DIR.

Le CIA ou comment saupoudrer les bas salaires pour mieux arroser les « hauts » revenus

Il y a quelques années de cela, il existait une prime de fin d'année majoritairement attribuée aux agents de catégorie C. Ce complément de salaire était fondé sur une toute autre philosophie. Il s'agissait alors de compléter les bas revenus pour rééquilibrer quelque peu les disparités salariales. Sans aller jusqu'à considérer ce dispositif comme un vrai levier de redistribution, l'idée de ce complément pouvait paraître relativement séduisante au yeux d'un syndicat de Gauche comme la CGT.

Aujourd'hui, ce dispositif a été totalement dévoyé, dans son esprit et dans sa mise en application.

Il n'a plus vocation à compléter le salaire, mais l'indemnité, chère aux yeux des « réformistes ». Ceux-là considèrent la fonction publique comme une entreprise privée, bien loin des concepts fondamentaux d'impartialité et de désintéressement.

Le décret du CIA nous présente le dispositif comme un « levier de management ». Tout est dit dans la formule.

En d'autres termes, c'est une prime d'allégeance, octroyée au gré de l'humeur hiérarchique.

Quelques difficultés relationnelles avec votre supérieur et la partie sera jouée d'avance !

Votre collègue, peut-être plus docile que vous, plus servile et plus aimable aura royalement quelques centaines d'euros ; et encore rien n'est acquis car le volume de l'enveloppe à distribuer reste très contraint. Ces « miettes » ne manqueront pas évidemment d'être rabotées par l'impôt sur le revenu.

Nous ne cesserons de le dire, ce dispositif est clientéliste par nature, et surtout dans sa mise en œuvre. L'Île de France, de ce point de vue, est un laboratoire de mauvaises pratiques au sein duquel l'argent public est distribué selon des raisonnements subjectifs et des méthodes aléatoires.

Le CIA est une machine infernale servant juste à produire des discriminations, de la rancœur et de l'iniquité au sein du collectif de travail.

Ce système est grotesque. L'usage qui en est fait ne l'est pas moins. L'argent public n'est pas une mise sur une table de poker. La rétribution du fonctionnaire n'est pas un bluff. L'ordonnateur (les concernés se reconnaîtront) n'est ainsi pas un croupier.

Dès lors, si vous estimez avoir fait l'objet d'un simulacre dans le cadre de cette procédure d'attribution du CIA, n'hésitez pas à faire jouer les voies de recours. La CGT portera vos demandes et dénoncera le cas échéant toute pratique douteuse.

La CGT-PJJ Île de France

Contact : cgtpjj.idf@gmail.com